

(Patrice Brot, Maryse Cabau, Francis Escande, Michel Charlier, Annick Pol, Frédéric Mérelle)

Encore un nouvel impôt à Ramonville !

Lors du dernier Conseil Municipal, le groupe majoritaire a voté une taxe locale sur les publicités extérieures, touchant un large éventail de dispositifs, des enseignes commerçantes aux panneaux d'affichage en passant par le sponsoring sportif...

Lutter contre la prolifération des panneaux publicitaires peut se faire simplement à travers le règlement municipal de publicité. Alors pourquoi instaurer une telle taxe ? Il s'agit en fait d'obtenir de nouvelles rentrées fiscales, estimées à 40 000 euros / an pour la commune, à partir de 2018.

Nous avons voté CONTRE cette délibération pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, elle touchera de plein fouet nos commerces de proximité qui ont déjà tant de mal à se maintenir.

Les associations sportives ramonvilloises bénéficiant de sponsoring seront également lésées. Dans le même temps, on incite à la recherche de parrainages pour pallier aux baisses de subventions. Incohérent !

Pourquoi ne pas plutôt réduire franchement et durablement les dépenses de fonctionnement de la municipalité ? Alors que la récente réorganisation a été synonyme d'alourdissement de la structure administrative, engageons une vraie démarche de rationalisation des services et expérimentons la modernité : pilotage par objectifs, auto-organisation...

Les récents scrutins nationaux témoignent d'une profonde volonté de renouvellement de la politique. Préparons dès aujourd'hui les futurs scrutins locaux, en rassemblant toutes les personnes de bonne volonté, désireuses de changer les pratiques et d'œuvrer dans une démarche constructive.

Rejoignez-nous !

<https://ramonvilledavenir.fr>

contact@ramonvilledavenir.fr

06 58 47 91 09 /